

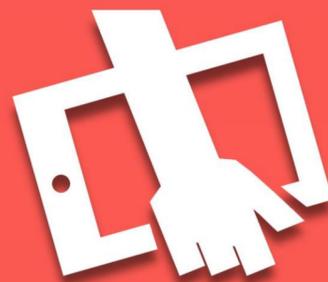


LES BIBLIOTHÈQUES AIMENT LA CRÉATIVITÉ

**LES CRÉATEURS BÉNÉFICIENT DU TRAVAIL DES BIBLIOTHÈQUES
VOICI QUELQUES EXEMPLES:**



LES BIBLIOTHÈQUES DONNENT LE GOÛT DE LA LECTURE AUX GENS DE TOUT ÂGE



NOUS LES AIDONS ÉGALEMENT À UTILISER LES NOUVELLES TECHNOLOGIES POUR LE FAIRE

.....
SANS BIBLIOTHÈQUES, IL Y AURAIT MOINS DE GENS POUR ACHETER ET AIMER LES LIVRES
.....



LES BIBLIOTHÈQUES SONT LÀ POUR LES AUTEURS QUAND ILS PRÉPARENT LEUR PROCHAINE ŒUVRE



ET UNE FOIS PUBLIÉE, NOUS LEUR FAISONS DE LA PROMOTION... GRATUITEMENT



NOUS SOMMES DES PROFESSIONNELS DE L'INFORMATION. NOUS RESPECTONS LES DROITS DES CRÉATEURS



AH OUI, ET LES BIBLIOTHÈQUES DÉPENSENT \$25MDS PAR AN POUR LES CONTENUS CRÉATIFS

**LES BIBLIOTHÈQUES SOUTIENNENT LA CRÉATIVITÉ.
LES BIBLIOTHÈQUES SOUTIENNENT LES CRÉATEURS.
POUR LE FAIRE COMME IL SE DOIT, NOUS AVONS BESOIN D'UN
DROIT D'AUTEUR QUI FONCTIONNE.**

.....
**POUR PLUS D'INFORMATIONS:
WWW.IFLA.ORG/COPYRIGHT-CREATIVITY**



INTERNATIONAL FEDERATION OF
LIBRARY ASSOCIATIONS AND
INSTITUTIONS



BIBLIOTHÈQUES, ARCHIVES ET MUSÉES À

CONCRÉTISER UN POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT, D'ÉGALITÉ ET DE BIEN-ÊTRE.

Les bibliothèques contribuent significativement aux politiques publiques en matière d'éducation, de formation tout au long de la vie, de culture, de recherche et d'innovation. Elles stimulent le développement, l'égalité et le bien-être, et contribuent depuis longtemps au travail des gouvernements.

Les bibliothèques équilibrent le système du droit d'auteur en fournissant une rémunération juste aux créateurs et aux détenteurs des droits, tout en garantissant un accès universel à l'information et en soutenant la créativité et l'innovation. Elles forment notamment leurs usagers à l'utilisation légitime des œuvres couvertes par le droit d'auteur.

Cependant, les technologies numériques créant de nouveaux modes de communications et de nouvelles possibilités d'accès et d'utilisation du savoir, souvent par-delà les frontières, les besoins et les attentes des citoyens évoluent. Menaces, obstacles et nouveaux droits représentent une mauvaise réponse à la frustration ressentie par les étudiants, les chercheurs et les autres utilisateurs des bibliothèques, lorsque des lois pré-numériques, des conditions contractuelles, des mesures de protection technologiques et d'autres écueils injustifiables étouffent les possibilités d'accès au savoir et à la création.

Les États-membres, dans le cadre des réunions du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR), ont déjà discuté des défis auxquelles les bibliothèques font face:

- Un dédale de combinaisons différentes d'exceptions et de limitations au droit d'auteur pour les bibliothèques, découragent les collaborations internationales,
- Une occultation de l'enregistrement historique d'œuvres toujours sous droit d'auteur,
- Un régime de licences se concentrant sur le profit au lieu de l'accès, ayant pour conséquence le rejet des exceptions au droit d'auteur par les conditions contractuelles et des prix souvent inabordables pour les bibliothèques,
- Un manque de solutions opérationnelles pour les œuvres dont le détenteur de droit est inconnu ou injoignable,
- Une barrière à l'accès transfrontalier aux savoirs, forçant les chercheurs soit à y renoncer, soit à se déplacer,
- Une absence de volonté de garantir aux lecteurs la jouissance des mêmes possibilités avec les savoirs sous forme numérique qu'avec les documents papier,
- Une absence de clauses d'utilisations équitables

Les bibliothèques sont des candidates idéales pour atteindre l'objectif d'offrir un moyen efficace, abordable et légal de préservation du savoir et d'accès à la connaissance dans le respect d'un droit d'auteur juste et équitable. Mais pour réaliser cet objectif, elles ont, à leur tour, besoin du soutien des décideurs politiques. La signature d'un instrument juridique international sur les exceptions et les limitations au droit d'auteur pour les bibliothèques, les archives et les musées au SCCR facilitera le progrès du savoir au plan international.

En soutenant cet effort, les gouvernements effectueront un investissement dans leur propre efficacité, aujourd'hui et demain. Nous nous réjouissons de travailler ensemble à la réalisation de ces objectifs à l'OMPI.

NOTRE ÉQUIPE AUX ASSEMBLÉES DES ETATS-MEMBRES



Stephen Wyber, IFLA
stephen.wyber@ifla.org



Teresa Hackett, EIFL
teresa.hackett@eifl.net



Pratyush Nath Upreti, EIFL
upretipratyush@gmail.com